

24 avril 2009

■ L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat confortées pour accentuer le développement de l'apprentissage

En marquant sa volonté d'agir pour revaloriser la valeur travail dans l'entreprise, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et leur engagement dans la vie active, le président de la République a souligné et conforté l'engagement des entreprises artisanales et des chambres de métiers et de l'artisanat pour le développement de l'emploi des jeunes dans les entreprises artisanales. Les CMA sont prêtes à étudier très rapidement avec leurs partenaires l'accueil de 50 000 jeunes supplémentaires dans leurs centres de formation des apprentis, ce qui répondrait au besoin des entreprises artisanales.

Les mesures annoncées sont autant d'encouragement aux entreprises artisanales pour aller de l'avant et embaucher des jeunes en contrat d'apprentissage. Le rôle formateur de l'entreprise artisanale et de l'artisan est reconnu et valorisé.

Chaque année, 170 000 jeunes sont formés par des entreprises artisanales. 80 000 d'entre eux sont accueillis par les CFA (Centres de Formation des Apprentis) des Chambres de métiers et de l'artisanat qui proposent une offre de 600 formations donnant accès à quelques 510 activités artisanales. A l'issue de leur formation, 90 % des apprentis trouvent un emploi dans leur métier. Actuellement, un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage.

En Ille-et-Vilaine

Premier établissement formateur d'apprentis de Bretagne, la Faculté des Métiers/ institut de formation de l'artisanat accueille sur ses trois sites (Bruz, Fougères et Saint Malo), plus de 2400 jeunes, soit 15 % des apprentis bretons.

L'institut de formation de l'artisanat, propose des formations, par apprentissage, à plus de 70 diplômes dans 30 métiers différents.

Contact presse

Christelle Le Fort : 02 99 65 32 07 - 06 75 45 10 52 – clefort@cma-rennes.fr
Chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine
2, cours des Alliés – 35 000 Rennes
www.cm-rennes.fr